

Adresse de la société populaire de Toucy (Yonne) annonçant avoir célébré les victoires de Fleurus et de Charleroi, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Toucy (Yonne) annonçant avoir célébré les victoires de Fleurus et de Charleroi, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 161;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22740_t1_0161_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Le gros fermier tient dans sa main toutes les sources des subsistances; son avidité le portant sans cesse à agioter sur ces éléments précieux, il a l'art de les détourner de la classe indigente, et de les faire couler dans le sein des riches. Il attire à luy seul toutes les branches de l'industrie; dans les foires, dans les marchés, par luy et par ses agens, il enlève tout ce qui s'offre aux spéculations commerciales. Par là, le spéculateur indigent, qui, par ses faibles ressources, ne peut rivaliser avec luy, se trouve sans état et sans moyens d'exister.

Ainsi l'égoïsme seul inspire toutes les relations commerciales et les denrées cumulées dans une seule main acquièrent par la rareté un prix exorbitant.

Pour obvier à un abus aussi révoltant, il paroîtroit convenable de fixer le nombre de fermes qu'un seul pourroit posséder. Par là, l'agriculture, plus encouragée, deviendrait plus florissante; l'industrie seroit ravivée, et tous les genres de production, loin de se concentrer dans les mains d'un seul, se diviseroient et parviendroient plus abondamment dans le sein du peuple.

Braves montagnards, votre aspect est aussi terrible aux vices qu'aux despotes et aux conspirateurs. Tous se briseront contre le rocher que vous habitez. Sur ce sommet auguste n'est permis qu'à la vérité et à la vertu de résider. S. et F.

Les membres du c. de correspondance.

DEPLAYE (*présid.*), J^{ques} CHENAL, LAPORTE (*secrét.*), LALLEMANT, ARRAIN (*archiviste*), CLERJANTE.

82

Les citoyens de la commune de Dreux, département d'Eure-et-Loir, remercient la Convention de ses travaux et de l'établissement du gouvernement révolutionnaire; ils annoncent avoir célébré une fête civique le 26 messidor, en mémoire de la fameuse journée du 14 juillet 1789, et des victoires remportées par les armées de la République. Ils invitent la Convention à ne quitter les rênes du gouvernement que lorsque la France ne comptera plus d'ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

83

La société populaire de Toucy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, annonce que, comme tous les vrais républicains, elle vient de célébrer avec les plus vifs transports les victoires de Fleurus et de Charleroi. Elle dit que la foudre confiée à nos braves défenseurs ne doit cesser de gronder, que lorsque

tous les traîtres, les conspirateurs et les tyrans seront écrasés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Toucy, 30 mess. II] (2)

Représentants

A peine avez-vous eu mis la victoire à l'ordre du jour, que cette divinité docile à vos oracles s'est assise sur tous les étendards tricolors; sa main triomphante les a fait ondoyer sur les sommets des Alpes et des Pyrénées; bientôt, d'un vol rapide passant au Nord, les murs de Charleroy se sont écroulés; les esclaves ont été exterminés dans les champs de Fleurus, et les tyrans, glacés d'effroi, ne peuvent pas même trouver d'asile dans leur fuite précipitée. Les rives du Rhin, trop longtemps souillées par le contact de la tyrannie, n'entendront plus désormais que les accens des hommes libres. Tant de triomphes ont été célébrés par des fêtes civiques sur tous les points de la République; les cris de vive la Montagne! Vivent nos braves défenseurs! ont excité partout les plus vifs transports.

Tous les républicains eussent voulu partager la gloire des héros de Charleroy et de Fleurus, mais vous n'avez pas commandé à tous de vaincre; vous nous avez seulement réservés le droit d'applaudir et de consacrer par nos chants les traits héroïques de nos braves défenseurs. La foudre que vous leur avez confiée ne doit cesser de gronder que lorsque tous les traîtres, les conspirateurs et les tyrans seront écrasés.

Vive la République! Vive la Montagne! Vivent tous nos braves défenseurs!

DEPLAYE (*présid.*), J^{que} CHENAL, LALLEMANT, LAPORTE (*secrét.*), CLERJANTE, ARRAIN (*archiviste*).

84

Les membres composant le conseil général de la commune de Langres, département de la Haute-Marne, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont frémi d'horreur et d'indignation en apprenant qu'un nouveau Catilina, de concert avec ses infâmes complices, avoit tramé le noir complot d'anéantir la Convention nationale et les hautes destinées du peuple français. Ils témoignent le désir qu'il soit envoyé dans leur commune un représentant du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Langres, 12 therm. II] (4)

Citoyens Représentans du peuple,

Nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant que la plus exécration de toutes les

(1) P.-V., XLIII, 33.

(2) C 315, pl. 1 260, p. 20.

(3) P.-V., XLIII, 33. Mention dans *Ann. R.F.*, n° 246.

(4) C 312, pl. 1 242, p. 34.

(1) P.-V., XLIII, 33.